

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 9 AOUT 2022



Le 9 août 2022 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BASQUE, MME MEYER, MME BAHOUAGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. BIDOUZE, qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME ROHEL qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL
MME BOURSEAU qui a donné procuration à Mme NEOLIER

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME RASCAR, MME LANNELUC.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales

★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 26 juillet 2022

★★★★★★★

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

★★★★★★★

RAPPORTEUR : M. Bernard GUIRAUD

N° 104- OBJET : Approbation du procès-verbal du 7 juin 2022.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 7 juin 2022, le président demande s'il y a des remarques, pas de remarque. Le conseil d'administration est invité à délibérer, le PV est adopté à l'unanimité des voix.

Le président met aux voix :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : M. Bernard GUIRAUD

N° 105- OBJET : Tarifs CCAS

Monsieur le Président rappelle que le CCAS va organiser l'élection de « Super mamie », ainsi que divers spectacles. Il sera envisagé de proposer des consommations, à titre onéreux. Ces ventes seraient réalisées dans le cadre d'une régie de recettes.

A cet effet, il propose des nouveaux tarifs applicables à compter du 01/09/2022 :

- Café - Bouteille d'eau (25cl)	☞ 0.50 €
- Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl)	☞ 1.00 €
- Gâteaux, friandises, tapas.....	☞ 1.00 € à 10.00 €
- Tombola	☞ 1.00 € à 10.00 €
- Entée spectacle, thé ou gouter dansant..... (avec ou sans restauration)	☞ 2.00 € à 30.00 €

Puis, le président propose de réévaluer les tarifs existants. Il explique que la plus juste pour les usagers puisqu'elle sera facturée 1 € par voyage. Il rappelle au mois à 3.50 €. Il précise qu'un forfait de 5 € au-delà de 5 voyages sera appliqué soit pas trop importante.

Il passe ensuite à la participation des accompagnants au repas des aînés, il propose qu'elle soit augmentée, s'agissant de s'adapter à la hausse des tarifs des traiteurs.

Le président précise qu'il n'y a pas de modification pour la tarification des photos et des colis « Beauté-hygiène » et que pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

En ce qui concerne la proposition de supprimer la tarification des copies, après en avoir délibéré, même si cette dernière n'a pas été utilisée jusqu'alors, les administrateurs décident de la maintenir afin de pallier à une demande excessive.

Le président met aux voix la nouvelle tarification :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°106– OBJET : Renouvellement de la convention avec ACTIOM pour le dispositif « Ma commune, ma santé »

Madame Murielle GARRIGOU rappelle que dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS a mis en place en 2015 le dispositif « Ma commune Ma santé » à destination de tous les habitants de la commune.

L'association assure des permanences, exerce des missions de conseil auprès des bénéficiaires, oriente systématiquement les personnes qui accèdent à la CMU ou à l'ACS vers les contrats dédiés. De plus, elle informera le CCAS de toutes modifications des tarifs ou prestations proposées.

Elle propose de renouveler le partenariat avec l'association ACTIOM pour le dispositif « Ma commune Ma santé », pour un an, et d'autoriser le président à signer une nouvelle convention avec ACTIOM, qui ne donnera pas lieu à une participation financière.

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de remarque.

La vice-présidente met aux voix :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°107– OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat avec M. Jason BOUTIN, pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique »

Le président rappelle que pour l'année scolaire 2020-2021, le CCAS avait conventionné avec M. BOUTIN et a fait l'achat d'instruments supplémentaires pour diversifier l'offre d'apprentissage.

Il explique que cette action permet d'offrir aux familles modestes de découvrir la musique, dont l'accès est relativement onéreux.

Il précise que depuis deux ans, la crise sanitaire n'ayant pas permis de réaliser l'action, et propose aux administrateurs d'accepter le partenariat pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique », pour l'année scolaire 2022-2023 et de l'autoriser à signer la convention. Il précise qu'au vu des conditions sanitaires imposées, l'action pourra être reportée ou annulée. M. Bernard GUIRAUD explique que le montant de la prestation, correspondant aux heures toutes charges comprises, augmente d'un 1 € et s'élèvera à 28 € avec un maximum de 170 heures/an et sous réserve qu'il y ait des enfants inscrits.

Et il rappelle que Mme Murielle GARRIGOU, Vice-Présidente sera amenée à signer la convention d'occupation des locaux, dans la mesure où lui-même signera en tant que Maire.

Puis, le président demande s'il y a des questions, pas de question.

Le président met aux voix :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°108– OBJET : Adoption du planning des animations seniors des mois d'octobre à décembre 2022

Monsieur Bernard GUIRAUD, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

Puis, il demande à Mme Lucie Claux de présenter le planning. Mme Lucie CLAUD fait lecture de l'annexe 3 et après avoir détaillé chaque date, elle donne les prix des menus pour les sorties des 26/10 et 24/11. Elle explique ensuite que dans le cadre de ses études, elle doit mettre en place un projet et ajoute qu'elle a choisi les économies d'Energie et d'eau. Ce qui explique la journée de sensibilisation du 24 octobre. Les administrateurs la félicitent pour son travail, et font observer l'erreur de frappe à la date du 17/10 afin qu'elle soit modifiée. Le président demande s'il y a des remarques, pas de question.

Le président met aux voix le planning des mois d'octobre à décembre ainsi que les participations :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Avant d'aborder le point suivant, le président propose de modifier l'ordre du jour, et propose de commencer par le point compte rendu des actes accomplis en vertu de sa délégation et précise qu'il va décomposer en deux votes ; les actes communicables et les actes non communicables.

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°109– OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président
DES ACTES COMMUNICABLES

Le président rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

Puis le président fait lecture des décisions des actes communicables :

128-2022 ; 134-2022 et 135-2022, puis demande s'il y a des questions, pas de question.

Le président demande aux administrateurs de prendre acte.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°110– OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président
DES ACTES NON COMMUNICABLES

Le président fait lecture des décisions non communicables :

129-2022 ; 130-2022 ; 131-2022 ; 132-2022 ; 133-2022, et demande s'il y a des questions, pas de question.

Le président demande aux administrateurs de prendre acte.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 111– OBJET : Compte rendu des dossiers des aides facultatives étudiés par

Le président rappelle qu'il doit rendre compte des réunions de la commission permanente CASF créée le 22/07/2020.

Il précise qu'elle s'est réunie le 7/05/2022 et fait lecture des résultats.

Puis il demande s'il y a des questions, pas de question.

Le président demande aux administrateurs de prendre acte.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°112– OBJET : Compte rendu des aides d'urgence

Le président rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation, correspondant à l'annexe 4 transmise anonymisée.

Puis il demande s'il y a des questions, pas de question.

Le président demande aux administrateurs de prendre acte.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0



Questions-informations diverses

Le Président donne la parole à Mme BERNARD, directrice, pour exposer les questions diverses.

La directrice informe que l'association Laïque du Prado vient en mairie le 18 août 2022, afin de présenter le projet « Pension de Famille », et demande si des administrateurs souhaitent y participer. Mesdames MEYER, NEOLIER et M. LE BREDONCHEL répondent par l'affirmative.

Mme BERNARD explique ensuite que les commerçants ont envoyé les devis pour les colis seniors et demande aux administrateurs de faire le choix des mets et de valider les devis. En ce qui concerne le foie gras, ne connaissant pas les producteurs proposés, les administrateurs décident de suivre l'avis du commerçant.

La directrice transmettra dans les meilleurs délais les choix et devis validés.



L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 20H03.

Fait le 18 août 2022

Le secrétaire

M. Michel LE BREDONCHEL

Le Président

M. Bernard GUIRAUD